

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 516

10 mars 2010

SOMMAIRE

Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l.	24745	Investisseurs Réunis S.A.	24737
Atis S. à r.l.	24729	Kara Finance S.A.	24768
Australian Energy Luxembourg S.A.	24735	KLT - Invest SA	24723
Avante Colombia S.à r.l.	24739	Layers Holding S.A.	24722
BCD Travel Luxembourg S.A.	24746	Ltad SA	24757
Buffadini P. & Fils S.à r.l.	24750	Luxange S.A.	24749
Compagnie de Pavage, Société à responsa- bilité limitée	24723	Marienfeld Leasing (Lux) S.à r.l.	24735
CSNN S.à r.l.	24766	Matrix St-Laurent-de-Mure S.à.r.l.	24726
ECM Russia A.G.	24739	Meneghino S.à r.l.	24760
ELFIN S.r.l. - S.à r.l.	24762	M.G.N. Sud Sàrl	24729
Emmedue S.A.H.	24743	Midgard Holding	24750
Emmedue S.A., SPF	24743	Morco Holdings S.à r.l.	24729
Erisa S.A.	24739	MOSAIC LINE Société Anonyme	24757
Euro Investments (E) S.A.	24725	North Investment Protected Note Issuer	24759
Euro Investments (W) S.A.	24729	Oraxys Environment 1 S.C.A.	24731
Europro S.A.	24765	Panford Investments S.à r.l.	24757
GIP Invest S.A.	24735	Panford Investments S.à r.l.	24757
Girelle Investments S.A.	24748	Pauco Holdings S.à r.l.	24725
GT Global Invest (Lux) S.à r.l.	24743	Phoneturbo Luxembourg S.à r.l.	24737
Hoparlux S.A.	24757	Pluto Logistics (Lux) S. à r.l.	24731
HWB Capital Management S.A.	24735	Pluto Unterschleissheim (Lux) S. à r.l. ...	24725
International Management and Develop- ment Holding	24765	S.C.S.I. S.A.	24723
International Management and Develop- ment Holding	24745	Sofipugas S.A.	24737
International Management and Develop- ment Holding	24762	SONAREAL Holding	24766
		Trinity Luxembourg	24737

Layers Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 56.617.

L'an deux mille neuf,

le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "LAYERS HOLDING S.A.", une société anonyme holding, constituée conformément à un acte notarié reçu en date du 17 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 03 du 04 janvier 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 56 517, et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant résolutions des actionnaires dressées sous forme d'acte notarié daté du 14 mars 2002, lequel acte fut publié au Mémorial le 25 juin 2002, sous le numéro 962.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Présentation et approbation du bilan intérimaire et du compte des pertes et profits arrêtés au 21 décembre 2009.
- 2) Dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- 3) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (31'250.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'approuver le bilan intérimaire, ainsi que le compte de profits et pertes de la Société, arrêtés au 21 décembre 2009.

Une copie dudit bilan avec les compte de profits et pertes, après signature "ne varietur" par tous les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société "LAYERS HOLDING S.A." et DECIDE de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social au 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 52 610).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/214. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010022303/67.

(100017750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

KLT - Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 132.191.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010022985/13.

(100018565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

PAVAGE S.à r.l., Compagnie de Pavage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 23.945.

Les comptes annuels au 30 Juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010022987/13.

(100018561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

S.C.S.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 95.691.

L'an deux mil neuf, le quatorze décembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société S.C.S.I. S.A. (SOCIETE ANONYME DE COMMERCE ET DE SERVICE INTERNATIONALE), avec siège social à L-9570 Wiltz, 30 rue des Tondeurs, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine WEINANDY, de résidence à Clervaux, en date du 9 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 131 du 3 mars 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 21 décembre 1999, publié au dudit Mémorial C Numéro 177 du 29 février 2000, modifiée suivant acte reçu par le Notaire Anja HOLTZ, soussignée le 29 avril 2004, publiée au dudit Memorila C, numéro 697 du 07 juillet 2004 inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.691. L'assemblée est ouverte à 11.55 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LOUIS demeurant à 17, chemin des Patars à B-4163 ANTHISNES, qui assure également la fonction de Scrutateur qui désigne

comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège de la société de Wiltz à L-9964 Huldange (Commune de Troisvierges), 3, Op d'Schmett et la modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1^{er})**. Le siège social de la société est établi dans la commune de Troisvierges."

2. Modification de l'objet social 3.révocation d'administrateurs

4. révocation de l'administrateur délégué

5. révocation du commissaire aux comptes

6.nomination de nouveaux administrateurs

7.nomination d'un nouvel administrateur délégué

8.nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-9964 Huldange (Commune de Troisvierges), 3, Op d'Schmett et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1^{er})**. Le siège social de la société est établi dans la commune de Troisvierges."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe dans l'article 4 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toute forme de commerce national et international, toute forme de service aux personnes et aux entreprises, l'importation et l'exportation de tous biens, marchandises, logiciels, savoir-faire, marque de fabrique.

L'assistance des entreprises dans leur gestion, dans leurs promotions, dans les fournitures de tous matériels, de locaux, d'outillages, de matériel de bureautique, de véhicules ou services destinés à la gestion, ainsi que dans la location ou la mise à disposition des mêmes produits.

La formation du personnel, l'organisation d'entreprises, la consultance et le conseil en gestion et l'organisation d'entreprises.

Elle a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées. Ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation

Troisième résolution

L'assemblée révoque, avec effet immédiat, les administrateurs suivants, leur accordant décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour: La société ATHANOR SA Monsieur André SCHATAS

24725

Quatrième résolution

L'assemblée révoque, avec effet immédiat, la société ATHANOR SA de son poste d'administrateur délégué, lui accordant décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée révoque, avec effet immédiat, Monsieur Joël SERVAIS de son poste de commissaire, lui accordant décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée nomme un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015, savoir: Jean-François THELLIN, indépendant, né le 6.06.1965 à Montegnée (B), demeurant à 98, Duerstrooss à L-9647 DONCOLS

Septième résolution

L'assemblée nomme au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015, la société DESKLUX S.A. 78, rue Principale à L-9780 WINCRANGE, inscrite au registre de commerce sous le numéro B113.027, représentée par l'administrateur délégué, Monsieur Fabien VANBERGEN, demeurant professionnellement à L-9780 WINCRANGE 78, rue Principale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J-L. Louis, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2009 - WIL/2009/1018 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 22 décembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010023369/95.

(100018474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**Euro Investments (E) S.A., Société Anonyme,
(anc. Pauco Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 3.100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.973.

Les comptes consolidés au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010023023/12.

(100018473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Pluto Unterschleissheim (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pluto Unterschleissheim (Lux) S.à r.l.
Stefan Koch
Manager

Référence de publication: 2010023026/13.

(100018648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Matrix St-Laurent-de-Mure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 971.025,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.450.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Matrix EPH S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 117647.

hereby represented by Mr. Wayne FITZGERALD, private employee, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 2009. The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party declares being the sole shareholder, (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Matrix St-Laurent-de-Mure S.à.r.l.", registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 110450, having its registered office in 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Paul Bettingen dated 6 September 2005, published in the Mémorial C on 14 January 2006, number 98, page 4676 (hereinafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx dated 24 January 2007, published in the Mémorial C on 10 May 2007, number 845, page 40552.

The share capital of the Company is currently set at Nine Hundred Seventy One Thousand Euros (EUR 971,000.-) divided in Thirty Eight Thousand Eight Hundred Forty (38,840) shares (parts sociales), with a par value of Twenty Five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

(a) Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of Twenty Five Euros (EUR 25.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of Nine Hundred Seventy One Thousand Euros (EUR 971,000.-) to an amount of Nine Hundred Seventy One Thousand Twenty Five Euros (EUR 971,025.-) by the creation and issue of One (1) new share having a par value of Twenty Five Euros (EUR 25.-) (the "New Share") and having the same rights and obligations as the existing shares and with a total issue premium of Three Million Six Hundred Seventy Thousand Two Hundred Eighty Five Euros (EUR 3,670,285.-) (the "Share Premium");

(b) Subscription and full payment of (i) the New Share and (ii) of the Share Premium by the Sole Shareholder by contribution in kind;

(c) Decision to amend article 6.1 first paragraph of the Articles, which will now read as follows

"The Company's corporate capital is set at Nine Hundred Seventy One Thousand Twenty Five Euros (EUR 971,025.-) represented by Thirty Eight Thousand Eight Hundred Forty One (38,841) shares (parts sociales) with a par value of Twenty Five Euros (EUR 25.-) per share.";

(d) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of Twenty Five Euros (EUR 25.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of Nine Hundred Seventy One Thousand Euros (EUR 971,000.-) to an amount of Nine Hundred Seventy One Thousand Twenty Five Euros (EUR 971,025.-) by the creation and issue of One (1) New Share having a par value of Twenty Five Euros (EUR 25.-) and having the same rights and obligations as the existing shares and with the Share Premium of Three Million Six Hundred Seventy Thousand Two Hundred Eighty Five Euros (EUR 3,670,285.-).

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, declares to subscribe to One (1) New Share, with a nominal value of Twenty Five Euros (EUR 25.-), to be issued and to make payment in full for such New Share together with a total Share Premium of Three Million Six Hundred Seventy Thousand Two Hundred Eighty Five Euros (EUR 3,670,285.-), by a contribution in kind of a receivable having an aggregate value of Three Million Six Hundred Seventy Thousand Three Hundred and Ten Euros (EUR 3,670,310.-) (the "Kind Contribution").

The person appearing declares that the New Share, with a nominal value of Twenty Five Euros (EUR 25.-), has been entirely paid up in kind by the Sole Shareholder and that the ownership and value of receivable contributed in kind has been confirmed to the undersigned notary through a declaration of the managers of the Company dated December 2009, confirming that the receivable object of the Kind Contribution is free of any liens or pledge or over charge of any nature, and concluding that the Kind Contribution amounts to a value of at least Three Million Six Hundred Seventy Thousand Three Hundred and Ten Euros (EUR 3,670,310.-)

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6.1 first paragraph of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorized share capital

"The Company's corporate capital is set at Nine Hundred Seventy One Thousand Twenty Five Euros (EUR 971,025.-) represented by Thirty Eight Thousand Eight Hundred Forty One (38,841) shares (parts sociales) with a par value of Twenty Five Euros (EUR 25.-) per share.";

Declaration

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7.000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day and hour named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Matrix EPH S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 117647.

ici représentée par Monsieur Wayne FITZGERALD, employé privé, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2009 sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante déclare être l'associé unique, (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Matrix St-Laurent-de-Mure S.à.r.l.", ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 110450, constituée suivant acte du notaire Maître Paul Bettingen en date du 6 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 janvier 2006, numéro 98, page 4676 (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société, (ci-après désignée comme les "Statuts"), ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 24 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 mai 2007, numéro 845, page 40552.

Le capital social de la Société est actuellement de Neuf Cent Soixante et Onze Mille Euros (971;000.-EUR) représenté par Trente Huit Mille Huit Cent Quarante (38.840) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (25.- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Vingt Cinq Euros (25.- EUR) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de Neuf Cent Soixante et Onze Mille Euros (971.000.- EUR) à Neuf Cent Soixante

et Onze Mille Vingt Cinq Euros (971.025.- EUR) par la création de Une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (25.- EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes et avec une prime d'émission totale de Trois Millions Six Cent Soixante Dix Mille Deux Cent Quatre Vingt Cinq Euros (EUR 3.670.285.-) (la "Prime d'Emission");

b) Souscription et paiement intégral de (i) la Nouvelle Action et (ii) de la Prime d'Emission par l'actionnaire unique par paiement en espèces;

c) Décision de modifier l'article 6.1 paragraphe 1 des Statuts de la Société, afin qu'il soit lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à Neuf Cent Soixante et Onze Mille Vingt Cinq Euros (971.025.- EUR) divisé en Trente Huit Mille Huit Cent Quarante et Une (38.841) parts sociales toutes ayant une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (25.- EUR).";

d) Divers.

En conséquence, sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant Vingt Cinq Euros (25.- EUR) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de Neuf Cent Soixante et Onze Mille Euros (971.000.- EUR) à Neuf Cent Soixante et Onze Mille Vingt Cinq Euros (971.025.-EUR) par la création de Une (1) Nouvelle Part Sociale ayant une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (25.- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes et avec une prime d'émission totale de Trois Millions Six Cent Soixante Dix Mille Deux Cent Quatre Vingt Cinq Euros (EUR 3.670.285.-).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à Une (1) Nouvelle Part Sociale, ayant une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (25.- EUR), à émettre et de payer entièrement cette Nouvelle Part Sociale avec une Prime d'Emission totale de Trois Millions Six Cent Soixante Dix Mille Deux Cent Quatre Vingt Cinq Euros (EUR 3.670.285.-), par un apport en nature d'une créance ayant une valeur de Trois Millions Six Cent Soixante Dix Mille Deux Cent Quatre Vingt Cinq Euros (EUR 3.670.285.-) ("l'Apport en Nature").

La partie comparante déclare que la Nouvelle Part Sociale, ayant une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (25.- EUR), a été entièrement payée en nature par l'Associé Unique et que la propriété et la valeur de la créance apportée en nature a été confirmée au notaire instrumentant par une déclaration émise par les gérants de la Société datée de décembre, confirmant que la créance objet de l'Apport en Nature est libre de tout privilège, gage ou autre charge de toute nature, et concluant du montant de l'Apport en Nature d'une valeur d'au moins Trois Millions Six Cent Soixante Dix Mille Deux Cent Quatre Vingt Cinq Euros (EUR 3.670.285.-).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1 paragraphe 1 des Statuts, afin qu'il soit lu comme suit:

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

"6.1 - Capital souscrit et libéré

"Le capital social de la Société est fixé à Neuf Cent Soixante et Onze Mille Vingt Cinq Euros (971.025.- EUR) divisé en Trente Huit Mille Huit Cent Quarante et Une (38.841) parts sociales toutes ayant une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (25.- EUR).";

Déclaration

Les frais, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 7.000

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date et heure figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: W. FITZGERALD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/435. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010021815/161.

(100017325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

Atis S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 109.009.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, 04.01.2010.

ATIS S.à.r.l.

7, Lauthegaass

L-5450 STADTBEDIMUS

G.D. Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010023101/15.

(100018656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**Euro Investments (W) S.A., Société Anonyme,
(anc. Morco Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 8.425.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.014.

Les comptes consolidés au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010023024/12.

(100018471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

M.G.N. Sud Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2612 Luxembourg, 10, rue Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 86.296.

L'an deux mil dix, le 8 janvier.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme ARTEM SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les Bains, en date du 20 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 161 du 24 janvier 2006, établie et ayant siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110844,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

-Monsieur Miloud AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant à L-2210 Luxembourg, 68, boulevard Napoléon,

- Monsieur Jamal AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare,

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2006, agissant sur base de l'article 7 des statuts,

Monsieur Miloud AKDIME prèdit étant lui-même représenté par Monsieur Jamal AKDIME, prèdit, sur base d'une procuration sous seing établie en date du 7 janvier 2010, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par Monsieur Jamal AKDIME et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes, pour être formalisée avec elles.

2.- La société anonyme ALIZEE INVESTMENT SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1557 du 29 octobre 2002, établie et ayant siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88987,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Miloud AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant à L-2210 Luxembourg, 68, boulevard Napoléon, nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2006,
- Monsieur Jamal AKDIME, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2009, agissant sur base de l'article 5 des statuts,

Monsieur Miloud AKDIME prédit étant lui-même représenté par Monsieur Jamal AKDIME, prédit, sur base de la procuration prédite.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont exposé au notaire ce qui suit:

Qu'elles sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "M.G.N. SUD SARL" établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 19, Avenue de la Gare,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 869 du 7 juin 2002, modifiée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 26 janvier 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 86296.

Ensuite les comparantes, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

1) La société anonyme ARTEM SA, prénommée, cède par les présentes cinquante (50) parts sociales qu'elle détient dans la société M.G.N. SUD SARL prédite à la société CANHAS MANAGEMENT INC., une société de droit panaméen, ayant son siège social à Via España and Elvira Mendez Street, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama,

ici représenté par Maria João CUSTODIO CORDEIRO, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale lui délivrée en date du 16 avril 2009,

dont une copie restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

2) La société anonyme ALIZEE INVESTMENT SA, prénommée, cède par les présentes (50) parts sociales qu'elle détient dans la société M.G.N. SUD SARL prédite à la société BRODEX INVESTMENTS INC., une société de droit panaméen, ayant son siège social à Via España and Elvira Méndez Street, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama,

ici représenté par Maria João CUSTODIO CORDEIRO, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale lui délivrée en date du 16 avril 2009,

dont une copie restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesdites cessions prennent effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées, représentant l'intégralité du capital social de la société M.G.N. SUD SARL prénommée, ne sont représentées par aucun titre, les cessionnaires sont, à partir de ce jour, subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

La société CANHAS MANAGEMENT INC., prédite, ici représenté par Maria João CUSTODIO CORDEIRO, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale lui délivrée en date du 16 avril 2009,

dont une copie restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

et la société BRODEX INVESTMENTS INC., prédite, ici représenté par Maria João CUSTODIO CORDEIRO, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale lui délivrée en date du 16 avril 2009,

dont une copie restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

en leur qualité de cessionnaires déclarent accepter les cessions de parts ci-avant.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant un prix de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) par part cédée, soit au total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-),

- et la société anonyme ARTEM SA, prénommée reconnaît et déclare, avoir reçu la somme de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250.-), avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre par le cédant,

- et la société anonyme ALIZEE INVESTMENT SA, prénommée, reconnaît et déclare, avoir reçu la somme de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250.-), avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre par le cédant.

Acceptation du gérant

Messieurs Jamal AKDIME et Miloud AKDIME, représenté par Monsieur Jamal AKDIME suivant procuration ci-avant dite, gérants de la société M.G.N. SUD SARL déclarent accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément

à l'article 1690 du Code Civil. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les nouveaux associés de la société M.G.N. SUD SARL, la société CANHAS MANAGEMENT INC., prédite et la société BRODEX INVESTMENTS INC., prédite, représentées telle que stipulé ci-avant, ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, le nouveaux associés en leur qualité de propriétaires de l'intégralité des parts, acceptent la démission de Messieurs Jamal AKDIME et Miloud AKDIME de leur fonction de gérants de la société.

Ils nomment gérant en remplacement pour une durée indéterminée, Monsieur Olivier NAUDIN, administrateur de sociétés, demeurant à L-2612 Luxembourg, 10, rue Bourbon, gérant unique de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Deuxième résolution

Les nouveaux associés décident de transférer le siège social de la Société de son ancienne adresse L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare à L-2612 Luxembourg, 10, rue Bourbon.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Akdime, M.J. Custodio Cordeiro, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2010. LAC/2010/2226. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010022302/106.

(100018151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Pluto Logistics (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pluto Logistics (Lux) S.à r.l.

Stefan Koch

Manager

Référence de publication: 2010023027/13.

(100018644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Oraxys Environment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8087 Bertrange, 14B, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 138.321.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as proxyholder of ORAXYS S.A., a société anonyme, having its registered office at 14B, rue du Pont, L-8087 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112.196, acting as general partner (the "General Partner") of the Company,

by virtue of the authority granted by resolutions of the board of directors of the General Partner (the "Board of Directors") dated 11 December 2009 and by a power of substitution dated 11 December 2009,

the appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 May 2008 number 1334.

2.- The Company has an issued and subscribed share capital of ninety-two thousand one hundred seventy-five Euros (€92,175) divided into three thousand five hundred ten (3,510) redeemable Class A Shares, one hundred seventy-six (176) redeemable Class B Shares and one (1) Class C Unlimited Share, each with a nominal value of twenty-five Euro (€25).

3.- Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised share capital is set at five million two hundred seventy five thousand and twenty-five Euros (€ 5.275.025) divided into:

- two hundred one thousand (201.000) redeemable Class A Shares with a nominal value of twenty five (25) Euros each,
- ten thousand (10.000) redeemable Class B Shares with a nominal value of twenty five (25) Euros each, and
- one (1) Class C Unlimited Share with a nominal value of twenty five (25) Euros.

Pursuant to article 5.3 of the Articles the General Partner is specially authorized, during a five year period starting on the date of 30 May, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Société et Associations to increase the corporate capital from time to time in whole or in part by the issue of further Class A and Class B Shares up to the limits of the unissued authorised capital. The Gérant may in its discretion determine the time and the number of the authorised Class A and Class B Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new Class A and Class B Shares are to be paid up in cash or kind. The Gérant is authorised to issue further Class A and Class B Shares of the Company within the above authorisation without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Gérant may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A and Class B Shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out, the Gérant shall take steps to amend this Article in order to record the change in the subscribed capital and unissued authorised capital and the Gérant is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law..

4.- By resolutions dated 11 December 2009, the General Partner approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of New Ordinary Shares and the New Management Shares and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915. The share capital of the Company was increased by a total amount of thirty three thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 33,375.-) and raised from its amount of ninety-two thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 92,175.-) to one hundred twenty-five thousand five hundred fifty Euro (EUR 125,550.-) by issuing one thousand two hundred sixty (1,260) new class A shares and seventy-five (75) new class A shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the "New Shares") and with a total share premium of six hundred sixteen thousand four hundred ninety Euro and sixty Cents (EUR 616,490.60) which were subscribed as mentioned below.

5.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company was subscribed as follows:

- ten (10) New Class A Shares and seventy (70) New Class B Shares by ORAXYS S.A., with registered office at 14B, Rue du Pont, L-8087 Bertrange, for a total amount of two thousand Euro (EUR 2,000.-) and a share premium of a total amount of four thousand eight hundred eighty three Euro and ten Cents (EUR 4,883.10 -),

- five hundred (500) New Class A Shares and two (2) New Class B Shares by M. Michel de Lantsheere, born on 2 November 1956 at Ixelles (B), residing in Lantdreef 1, B-1982 Zemst Elewijt (B), for a total amount of twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 12,550.-) and a share premium of a total amount of two hundred forty-four thousand seven hundred and sixty-five Euro (EUR 244,765.-),

- five hundred (500) New Class A Shares and two (2) New Class B Shares by M. Antoine de Séjournet de Rameignies, born on 26 August 1961 at Brussels (B) residing at Drève d'Argenteuil 56, B-1410 Waterloo (B), for a total amount of twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 12,550.-) and a share premium of a total amount of two hundred forty-four thousand seven hundred and sixty-five Euro (EUR 244,765.-),

- two hundred and fifty (250) New Class A Shares and two (2) New Class B Shares by M. Rodolphe de Changy, born on 4 May 1967 at Uccle (B), residing at 9, rue de la Montagne, L-8379 Kleinbettingen, for a total amount of six thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 6,275.-) and a share premium of a total amount of one hundred twenty-two thousand seventy-seven Euro and fifty Cents (EUR 122,077.50),

All the one thousand two hundred sixty (1,260) New Class A Shares and all the seventy-five (75) New Class B Shares were fully subscribed by the above mentioned subscribers together with the payment of the share premium, both the subscription price and the share premium being fully paid up in cash, so that the amount of six hundred ninety nine thousand eight hundred sixty-five Euro and sixty Cents (EUR 649.865,60) was at the disposal of the Company, as has

been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it. The justifying documents of the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who acknowledges it.

6.- As a consequence of the above increase of share capital article 5.2. of the Articles is amended and shall now read as follows:

" Art. 5. Issued Share Capital.

5.2. The Company has an issued and subscribed share capital of one hundred twenty-five thousand five hundred and fifty Euros (€ 125,550) divided into four thousand seven hundred and seventy (4,770) redeemable Class A Shares, two hundred fifty one (251) redeemable Class B Shares and one (1) Class C Unlimited Share, each with a nominal value of twenty-five Euro (€25)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated at two thousand one hundred Euros (2,100.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente-et-un décembre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire de ORAXYS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 14B, Rue du Pont, L-8087 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.196, agissant en sa qualité de gérant commandité (le "Gérant Commandité") de la Société,

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes des résolutions du conseil d'administration du Gérant Commandité (le "Conseil d'Administration") en date du 11 décembre 2009 et d'un pouvoir de substitution en date du 11 décembre 2009, la comparante, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié de Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 30 mai 2008 sous le numéro 1334.

2.- La Société a un capital social émis et souscrit de quatre-vingt-douze mille cent soixante-quinze euros (€ 92.175) divisé en trois mille cinq cent dix (3.510) Actions rachetables de Catégorie A, cent soixante-seize (176) Actions rachetables de Catégorie B et une (1) Action commanditée de Catégorie C, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25).

3.- Conformément à l'article 5.1 des statuts de la société (les "Statuts"), le capital social autorisé de la Société est fixé à cinq million deux cent soixante-quinze mille et vingt cinq euros (€ 5.275.025), réparti en:

- deux cent un mille (201.000) Actions rachetables de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune,
- dix mille (10.000) Actions rachetables de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune, et
- une (1) Action commanditée de Catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros.

Conformément à l'article 5.3 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé expressément pour une période de cinq ans à partir de la date de 30 mai 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à faire des appels de fonds et à augmenter le capital social de temps à autre, en tout ou pour partie, par l'émission d'Actions de Catégorie A et de Catégorie B dans les limites du capital autorisé. Le Gérant peut de manière discrétionnaire déterminer la date et le nombre d'Actions de Catégorie A et de Catégorie B autorisées à être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B sont à payer en espèces ou en nature. Le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A et de Catégorie B supplémentaires de la Société dans le cadre des autorisations pré-mentionnées sans que les Actionnaires existants aient des droits préférentiels de souscription. Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée la responsabilité d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les Actions de Catégorie A et de Catégorie B représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Toutes les fois que le capital souscrit est augmenté conformément aux présents Statuts, le Gérant prendra toutes les mesures nécessaires pour modifier cet article de façon à faire constater la modification du capital souscrit du capital non émis et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi.

4.- Par résolutions du 11 décembre 2009, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de Nouvelles Actions Ordinaires et de Nouvelles Actions de Commandité et la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915. Le capital social de la Société a été augmenté d'un montant total de trente-trois mille trois cent soixante quinze Euro (33.375,- EUR) et élevé de son montant de quatre-vingt-douze mille cent soixante quinze mille Euro (92.175,- EUR) à cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante Euro (125.550,- EUR) par l'émission de mille deux cent soixante (1.260) nouvelles actions de catégorie A et soixante-quinze (75) nouvelles actions de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions") et avec une prime d'émission totale de six cent seize mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro et soixante Cents (616.490,60,- EUR), qui ont été souscrites telles qu'indiquées ci-dessous.

5.- Sur ce, le Gérant Commandité reconnaît que le capital social de la Société nouvellement émis a été souscrit comme suit:

- dix (10) Nouvelles Actions de catégorie A et soixante-dix (70) Nouvelles Actions de catégorie B par ORAXYS S.A., ayant son siège social à 14b, Rue du Pont, L-8087 Bertrange, pour un montant total de deux mille Euro (2.000,- EUR) et une prime d'émission d'un montant total de quatre mille huit cent quatre-vingt-trois Euro et dix Cents (4.883,10,- EUR),

- cinq cents (500) Nouvelles Actions de catégorie A et deux (2) Nouvelles Actions de catégorie B par M. Michel de Lantsheere, né le 2 novembre 1956 à Ixelles (B), demeurant à Lantdreef 1, B-1982 Zemst Elewijt (B), pour un montant total de douze mille cinq cent cinquante Euro (12.550,- EUR) et une prime d'émission d'un montant total deux cent quarante-quatre mille sept cent soixante-cinq Euro (244.765,- EUR),

- cinq cents (500) Nouvelles Actions de catégorie A et deux (2) Nouvelles Actions de catégorie B par M. Antoine de Séjournet de Rameignies, né le 26 août 1961 à Bruxelles (B) demeurant à Drève d'Argenteuil 56, B-1410 Waterloo (B), pour un montant total de douze mille cinq cent cinquante Euro (12.550,- EUR) et une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante-quatre mille sept cent soixante-cinq Euro (244.765,- EUR),

- deux cent cinquante (250) Nouvelles Actions de catégorie A et une (1) Nouvelles Actions de catégorie B par M. Rodolphe de Changy, né le 4 mai 1967 à Uccle (B), demeurant à 9, rue de la Montagne, L-8379 Kleinbettingen, pour un montant total de six mille deux cent soixante-quinze Euro (6.275,- EUR) et une prime d'émission d'un montant total de cent vingt-deux mille soixante-dix-sept Euro et cinquante Cents (122.077,50 EUR),

Toutes les mille deux cent soixante (1.260) Nouvelles Actions de catégorie A et les soixante-quinze Nouvelles Actions de catégorie B (75) ont été entièrement souscrites par les souscripteurs ci-dessus ainsi que le paiement de la prime d'émission, à la fois, le prix de souscription et la prime d'émission ont été payés en numéraire de sorte que la somme de six cent quarante-neuf mille huit cent soixante-cinq Euro et soixante Cents (649.865,60 EUR) était à la disposition de la Société, tel que prouvé au notaire, qui en a pris acte expressément. Les documents justificatifs des souscriptions ont été produits au notaire instrumentant qui en a pris acte.

6.- En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 5.2 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social Émis.

5.2. La Société a un capital social émis et souscrit de cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante euros (€ 125.550) divisé en quatre mille sept cent soixante-dix (4.770) Actions rachetables de Catégorie A, deux cent cinquante-et-une (251) Actions rachetables de Catégorie B et une (1) Action commanditée de Catégorie C, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25)."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille cents Euros (2.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1413. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JAN 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023298/183.

(100018798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Marienfeld Leasing (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 129.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marienfeld Leasing (Lux) S.à r.l.
Stefan Koch
Manager

Référence de publication: 2010023028/13.

(100018643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Australian Energy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023036/10.

(100018598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**HWB Capital Management S.A., Société Anonyme,
(anc. GIP Invest S.A.).**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 79.099.

Im Jahre zweitausendzehn, den ersten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft GIP Invest S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz zu L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 79.099, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, vormals mit dem Amtssitz in Mersch, am 5. Dezember 2000, veröffentlicht im Memorial C Nummer 16 vom 10. Januar 2001. Die Satzungen wurden letztmalig abgändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 11. März 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1248 vom 22. Mai 2008.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Edgar BAUSCHERT, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-54441 Ayl, Bachweg 1 (Deutschland).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Cornelius THEIß, Volljurist, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Marienweg 27 (Deutschland).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Alfred WERNER, Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Am Breitenstein 2 (Deutschland).

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt wurde, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 998.400,- um dasselbe auf EUR 1.648.400,- zu bringen durch Schaffung von 192 neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 5.200,-, voll eingezahlt.

2.- Zeichnung der neuen Aktien durch Herrn Jean Guy BRAND und Verzicht der anderen Aktionäre auf ihr Vorzugszeichnungsprivileg -Einzahlung.

3.- Änderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung, wie folgt:

Art. 5. Gesellschaftsvermögen. (Absatz 1). „Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million sechshundertachtundvierzigtausendvierhundert Euro (EUR 1.648.400,-), eingeteilt in dreihundertsiebzehn (317) Aktien mit einem Nennwert von je fünftausendzweihundert Euro (EUR 5.200,-).“

4.- Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in „HWB Capital Management S.A.“ und Abänderung von Artikel 1 der Satzungen.

5.- Verschiedenes.

II.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.

Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III.- Dass in gegenwärtiger Versammlung das gesamte Aktienkapital vertreten ist, dass somit die Versammlung regelmäßig gebründet und befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von neunhundertachtundneunzigtausendvierhundert Euro (EUR 998.400,-) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von sechshundertfünfzigtausend Euro (EUR 650.000,-) auf eine Million sechshundertachtundvierzigtausendvierhundert Euro (EUR 1.648.400,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von einhundertzweiundneunzig (192) neuen Aktien mit einem Nennwert von fünftausendzweihundert Euro (EUR 5.200,-) je Aktie, mit den gleichen Rechten und Verpflichtungen wie die bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Herr Harald SCHÜSSLER, Bankkaufmann, wohnhaft in D-61231 Bad Nauheim, Wilhelm Leuschner Strasse 58 (Deutschland), Herr Alfred WERNER, Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Am Breitenstein 2 (Deutschland), sowie Herr Edgar BAUSCHERT, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-54441 Ayl, Bachweg 1 (Deutschland), alle hier anwesend, verzichten hiermit ausdrücklich auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht.

Alle einhundertzweiundneunzig (192) neuen Aktien wurden gezeichnet durch:

Herrn Jean Guy BRAND, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in L-2316 Luxemburg, 64, boulevard General Patton, hier anwesend, welcher erklärt die einhundertzweiundneunzig neuen Aktien zu zeichnen und die gesamten neuen Aktien in Höhe eines Gesamtbetrages von neunhundertachtundneunzigtausend-vierhundert Euro (EUR 998.400,-) in bar einzuzahlen.

Die neuen Aktien wurden ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von neunhundertachtundneunzigtausendvierhundert Euro (EUR 998.400,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Auf Grund des ersten Beschlusses beschliesst die Generalversammlung einstimmig Artikel 5, Absatz 1, der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 5. Gesellschaftsvermögen. (Absatz 1). „Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million sechshundertachtundvierzigtausendvierhundert Euro (EUR 1.648.400,-), eingeteilt in dreihundertsiebzehn (317) Aktien mit einem Nennwert von je fünftausendzweihundert Euro (EUR 5.200,-).“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung abzuändern in „HWB Capital Management S.A.“ und demnach Artikel 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 1. Gesellschaftsform und Bezeichnung.** Es besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht (société anonyme) unter der Bezeichnung «HWB Capital Management S.A.».“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf ungefähr zweitausendachthundert Euro (EUR 2.800,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie eingangs erwähnt zu Senningerberg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Alfred WERNER, Cornelius THEIß, Edgar BAUSCHERT, Paul Bettingen.

Enregistre à Luxembourg, A.C., le 2 février 2010. LAC/2010/ 5047. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 4. Februar 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010023526/94.

(100018555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Sofipugas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 45.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Référence de publication: 2010023007/10.

(100018802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Trinity Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.603.

Les comptes annuels pour la période du 23 juillet 2008 au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023010/11.

(100018505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Phoneturbo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023076/10.

(100018891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Investisseurs Réunis S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.295.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "INVESTISSEURS REUNIS S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 26295, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juillet 1987, acte publié au Mémorial C n° 327 du 16 novembre 1987, dont les statuts ont été modifiés lors de la conversion du capital social en Euros par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C no 793 du 24 mai 2002.

Le capital social s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de Monsieur André WILWERT, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 février 1951, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

Monsieur André WILWERT, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 février 1951, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Hugo FROMENT, président du conseil d'administration, Monsieur Gérard BIRCHEN et Monsieur Sébastien ANDRE, et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - LE RET - BERGEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 janvier 2010. Relation GRE/2010/25. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010022334/67.

(100017548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Erisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1861 Luxembourg, 3, rue Nico Klopp.
R.C.S. Luxembourg B 85.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023077/10.

(100018888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

ECM Russia A.G., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 135.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier de Cillia.

Référence de publication: 2010022996/11.

(100018519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Avante Colombia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 113.128.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Avante Colombia S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 11b, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113 128 (the Company). The Company was incorporated on 13 December 2005 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 650 of 30 March 2006.

There appeared:

AVANTE PETROLEUM S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 11b, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.983,

here represented by Sabrina Mahlous, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 16 December 2009.

The appearing party referred to above is the current sole shareholder of the Company and is referred to hereinafter as the Shareholder.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that 125 (one hundred twenty five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 6,663,400 (six million six hundred sixty three thousand four hundred Euro), by way of a contribution in kind of a loan held by the Shareholder against the Company, the shares to be issued having an aggregate subscription price of EUR 6,663,418.31 (six million six hundred sixty three thousand four hundred eighteen Euro and thirty one cents);

(3) Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above by the Shareholder, by way of the contribution in kind of a loan held by the Shareholder against the Company in the amount of EUR 6,663,418.31 (six million six hundred sixty three thousand four hundred eighteen Euro and thirty one cents);

(4) Subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under items 2. and 3 above;

(5) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the sole manager of the Company to proceed, under his sole signature, and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

(6) Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,663,400 (six million six hundred sixty three thousand four hundred Euro), in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500, represented by 125 shares having a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each, to an amount of EUR 6,675,900 (six million six hundred seventy five thousand nine hundred Euro) by the creation and issue of 66,634 (sixty six thousand six hundred thirty four) new shares of the Company having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the New Shares).

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription and full payment to the 66,634 (sixty six thousand six hundred thirty four) New Shares of the Company, having an aggregate subscription price of EUR 6,663,418.31 (six million six hundred sixty three thousand four hundred eighteen Euro and thirty one cents) as follows:

Intervention - Subscriptions - Payment

The Shareholder, represented as stated above, intervenes at the present Meeting and hereby declares to:

(i) subscribe to 66,634 (sixty six thousand six hundred thirty four) New Shares having each a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) for an aggregate subscription price of EUR 6,663,418.31 (six million six hundred sixty three thousand four hundred eighteen Euro and thirty one cents); and

(ii) pay up in full the New Shares by way of a contribution in kind of a USD denominated loan owed by the Company to the Shareholder (the Contribution in Kind) in a Euro equivalent amount of EUR 6,663,418.31 (six million six hundred sixty three thousand four hundred eighteen Euro and thirty one cents) (the Loan).

The value of the Loan has been certified to the notary public by way of a pro forma balance sheet of the Company, signed by the sole manager of the Company and a certificate dated 16 December 2009 signed by the Shareholder and the Company (the Certificate), pursuant to which:

(i) the Loan is certain, liquid, and immediately payable; and

(ii) on the date hereof, the value of the Loan amounts to at least EUR 6,663,418.31 (six million six hundred sixty three thousand four hundred eighteen Euro and thirty one cents), which corresponds to the value of the 66,634 (sixty six thousand six hundred thirty four) New Shares in the share capital of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each and an aggregate subscription price of EUR 6,663,418.31 (six million six hundred sixty three thousand four hundred eighteen Euro and thirty one cents) to be issued to the Shareholder.

A copy of the Certificate and the pro forma balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

subscriber	Number of New Shares	contribution in kind (IN EUR)
AVANTE PETROLEUM SA.	66,634	6,663,418.31
Total:	66,634	6,663,418.31

The Contribution in Kind, in an aggregate amount of EUR 6,663,418.31 (six million six hundred sixty three thousand four hundred eighteen Euro and thirty one cents) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 6,663,400 (six million six hundred sixty three thousand four hundred Euro) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of EUR 18.31 (eighteen Euro thirty one cents) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Meeting then resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 6,675,900 (six million six hundred seventy five thousand nine hundred Euro) represented by 66,759 (sixty six thousand seven hundred fifty nine) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) per share."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes the sole manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand five hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Avante Colombia S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 128 (la Société). La Société a été constituée le 13 décembre 2005 en vertu d'un acte de Maître Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 650 du 30 mars 2006.

A comparu:

AVANTE PETROLEUM SA., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.983,

ici représentée par Sabrina Mahlous, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 décembre 2009.

La partie comparante mentionnée ci-avant est l'associé unique actuel de la Société et est désignée ci-dessous comme l'Associé.

La procuration de la partie comparante, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 6.663.400 EUR (six millions six cent soixante-trois mille quatre cent euros) au moyen d'un apport en nature consistant en un prêt détenu par l'Associé envers la Société, les parts sociales devant être émises ayant un prix total de souscription de 6.663.418,31 EUR (six millions six cent soixante-trois mille quatre cent dix-huit euros et trente-et-un centimes d'euro);

3. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social spécifiée au point 2. ci-dessus par l'Associé, au moyen d'un apport en nature consistant en un prêt détenu par l'Associé envers la Société d'un montant de 6.663.418,31 EUR (six millions six cent soixante-trois mille quatre cent dix-huit euros et trente-et-un centimes d'euro);

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé de la Société représentés se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 6.663.400 EUR (six millions six cent soixante-trois mille quatre cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, à un montant de 6.675.900 (six millions six cent soixante-quinze mille neuf cent euros) via la création et l'émission de 66.634 (soixante-six mille six cent trente-quatre) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des 66.634 (soixante-six mille six cent trente-quatre) Nouvelles Parts Sociales de la Société, dont le prix total de souscription s'élève à 6.663.418,31 EUR (six millions six cent soixante-trois mille quatre cent dix-huit euros et trente-et-un centimes d'euro), de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé, représenté tel que décrit ci-avant, intervient à la présente Assemblée et déclare par la présente:

(i) souscrire à 66.634 (soixante-six mille six cent trente-quatre) Nouvelles Parts Sociales, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, pour un prix total de souscription s'élevant à 6.663.418,31 EUR (six millions six cent soixante-trois mille quatre cent dix-huit euros et trente-et-un centimes d'euro); et

(ii) payer entièrement lesdites Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature consistant en un prêt dû en USD par la Société envers l'Associé (l'Apport en Nature) d'un montant équivalent en euro à 6.663.418,31 EUR (six millions six cent soixante-trois mille quatre cent dix-huit euros et trente-et-un centimes d'euro) (le Prêt).

La valeur du Prêt a été attestée au notaire instrumentaire au moyen d'un bilan pro forma de la Société, signé par le gérant unique de la Société ainsi que par un certificat daté du 16 décembre 2009 signé par l'Associé et la Société (le Certificat), selon lequel:

(i) le Prêt est certain, liquide et payable immédiatement; et

(ii) en date de ce jour, la valeur du Prêt s'élève à au moins 6.663.418,31 EUR (six millions six cent soixante-trois mille quatre cent dix-huit euros et trente-et-un centimes d'euro), ce qui correspond à la valeur des 66.634 (soixante-six mille six cent trente-quatre) Nouvelles Parts Sociales du capital social de la Société ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune devant être émises en faveur de l'Associé pour un prix total de souscription s'élevant à 6.663.418,31 EUR (six millions six cent soixante-trois mille quatre cent dix-huit euros et trente-et-un centimes d'euro).

Une copie du Certificat et du bilan pro forma, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

souscripteur

	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Apport en nature (en Eur)
AVANTE PETROLEUM SA.	66.634	6.663.418.31
Total:	66.634	6.663.418.31

L'Apport en Nature, d'un montant total de 6.663.418,31 EUR (six millions six cent soixante-trois mille quatre cent dix-huit euros et trente-et-un centimes d'euro), devra être alloué comme suit:

(iii) un montant de 6.663.400 EUR (six millions six cent soixante-trois mille quatre cents euros) sera attribué au compte du capital social nominal de la Société; et

(iv) le solde de 18,31 EUR (dix-huit euros et trente-et-un centimes d'euro) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les modifications ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est établi à 6.675.900 (six millions six cent soixante-quinze mille neuf cent euros), représenté par 66.759 (soixante-six mille sept cent cinquante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation au gérant unique de la Société, de procéder pour le compte de la Société, à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Sabrina Mahlous, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Référence de publication: 2010022310/218.

(100018289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

GT Global Invest (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GT Global Invest (Lux) S.à r.l.

Stefan Koch

Manager

Référence de publication: 2010022998/13.

(100018635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

**Emmedue S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Emmedue S.A.H.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.739.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, EMMEDUE SAH, établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.739, constituée suivant acte notarié de 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 490 page 23496.

Les statuts ont été modifiés par un acte sous seing privé en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1123 du 24 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle BASTIN, employée privée, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Coralie CZERWINSKI, employée privée, avec même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier du BOUËXIC DE PINIEUX, employé privé, avec même adresse.

Le bureau ainsi constitué constate que 4 actions sur 5.000 sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Le quorum de vote n'ayant pas été atteint lors de la première assemblée le 11 décembre 2009, la présente assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou dûment représentés ont été convoqués par des convocations publiées au "Letzebuurger Journal" et au "Quotidien" les 18 décembre 2009 et 6 janvier 2010 et au Mémorial C n° 2462 du 18 décembre 2009 et n° 23 du 6 janvier 2010 et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Changement de la dénomination de la société en "EMMEDUE S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avois de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".

5. Adaptation de l'article 21 des statuts aux décisions prises.

Madame le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en "EMMEDUE S.A., SPF".

En conséquence l'article 1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") sous la dénomination de "EMMEDUE S.A., SPF".

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avois de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d)

tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un alinéa 4 à l'article 5 de la teneur suivante:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 21 des statuts aux décisions prises en lui donnant la teneur suivante:

" **Art. 21.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécialement aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et aux lois modificatives de celle-ci."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: I. Bastin, C. Czerwinski, O. du Bouëxic de Pinieux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4500. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010022324/105.

(100017956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l.

Stefan Koch

Manager

Référence de publication: 2010022999/13.

(100018634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

International Management and Development Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 87.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010023011/11.

(100018924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

BCD Travel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 36.786.

In the year two thousand and ten, on the eighth of January,

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BCD Travel Europe Holding B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Europalaan 400, 3526 KS Utrecht, The Netherlands, registered with KvK Haaglanden under number 30127462

represented by Mrs Joëlle WEBER, attorney-in-fact, by virtue of a proxy given on January 5, 2010.

The aforementioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole shareholder of the "joint stock company" ("société anonyme") existing under the name of "BCD Travel Luxembourg S.A." (the "Company"), R.C.S. Luxembourg B 36.786, with registered office in Luxembourg.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, dated May 2, 1991, published in the Mémorial C number 389 of October 16, 1991.

The articles of incorporation of said Company have been amended several times and for the last time by deed of Maître Paul Frieders, notary who was residing in Luxembourg, on October 29, 2007, published in the Memorial C number 67 of January 10, 2008.

The appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to draw up as follows:

I) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following: Amendment of Article 4 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 4.** The Company may carry out in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of:

- any activities of tour-operator, travelling agencies, organization of private trips and/or package tours, tours, congress, safaris and clubs, sale of tickets to every person and to other travelling agencies, undertakings and group of undertakings, by means of all types of transport;

- any activities pertaining to the organization of stimulation trips, reward trips and business trips;

- representation of any transport company and/or travelling company.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any related company, and, generally, for its own benefit and that of any related company or person."

II) That the sole shareholder of the Company has taken the following resolution:

Resolution

The sole shareholder of the Company has resolved to amend Article 4 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 4.** The Company may carry out in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of:

- any activities of tour-operator, travelling agencies, organization of private trips and/or package tours, tours, congress, safaris and clubs, sale of tickets to every person and to other travelling agencies, undertakings and group of undertakings, by means of all types of transport;

- any activities pertaining to the organization of stimulation trips, reward trips and business trips;

- representation of any transport company and/or travelling company.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any related company, and, generally, for its own benefit and that of any related company or person."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at EIGHT HUNDRED EURO (800.-)

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mil dix, le huit janvier,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

BCD Travel Europe Holding B.V., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Europalaan 400, 3526 KS Utrecht, Pays-Bas, inscrite auprès du KvK Haaglanden sous le numéro 30127462

représentée par Madame Joëlle WEBER, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 5 janvier 2010.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme existant sous la dénomination de "BCD Travel Luxembourg SA" (la "Société"), R.C.S Luxembourg B 36.786, avec siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, daté du 2 mai 1991, publié au Mémorial C numéro 389 du 16 octobre 1991.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire ayant été de résidence à Luxembourg, le 29 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 67 du 10 janvier 2008.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acte ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4.** La Société peut faire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera nécessaires à l'accomplissement ou au développement de:

- toutes activités de tour operator, agences de voyages, organisation de voyages privés et/ou de voyages de groupe, excursions, congrès, safaris et clubs, vente de billets à toute personne et à toutes autres agences de voyages, à toutes entreprises et groupes d'entreprises, relatifs à tous types de transport;
- toutes activités se rapportant à l'organisation de voyages stimulés, voyages de récompense et voyages d'affaires;
- représentation de toute entreprise de transport et/ou d'entreprise de voyages. En général, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de

surveillance et peut faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également donner des garanties, et gager, transférer, aliéner ou autrement créer ou donner une garantie sur une partie ou la totalité de ses actifs pour garantir ses propres obligations ainsi que celles des sociétés affiliées, et généralement, pour son propre bénéfice ainsi que celui des sociétés ou personnes affiliées."

II. Que l'actionnaire unique de la Société a pris la décision suivante:

Résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4.** La Société peut faire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera nécessaires à l'accomplissement ou au développement de:

- toutes activités de tour opérator, agences de voyages, organisation de voyages privés et/ou de voyages de groupe, excursions, congrès, safaris et clubs, vente de billets à toute personne et à toutes autres agences de voyages, à toutes entreprises et groupes d'entreprises, relatifs à tous types de transport;

- toutes activités se rapportant à l'organisation de voyages stimulés, voyages de récompense et voyages d'affaires;

- représentation de toute entreprise de transport et/ou d'entreprise de voyages. En général, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et peut faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également donner des garanties, et gager, transférer, aliéner ou autrement créer ou donner une garantie sur une partie ou la totalité de ses actifs pour garantir ses propres obligations ainsi que celles des sociétés affiliées, et généralement, pour son propre bénéfice ainsi que celui des sociétés ou personnes affiliées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui doivent être pris en charge par elle en relation avec les décisions de l'actionnaire unique ci-dessus, sont évalués approximativement à HUIT CENT Euro (€ 800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Weber, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 12 janvier 2010. Relation: RED/2010/56. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 21 janvier 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010022354/139.

(100017610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Girelle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.230.

— DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Gianpiero SANTILLI, demeurant professionnellement à Rome, Via Panama n. 52;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "GIRELLE INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109.230, a été constituée suivant acte reçu le 22 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1267 du 24 novembre 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme "GIRELLE INVESTMENTS S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 200.000,- (deux cent mille Euros), représenté par 200 (deux cents) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "GIRELLE INVESTMENTS S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge toutes les obligations connues ou inconnues, la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, toutes les dettes connues et actuellement inconnues de la société, le tout devra être terminé avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte,

Signé: K. ROTI, G. SANTILLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/432. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010022358/47.

(100018083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Luxange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 52, Zone d'Activité du Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 80.966.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXANGE S.A. avec siège social à L-7224 Walferdange, 6 rue de l'Eglise, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 80966, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 9 février 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 855 en date du 8 octobre 2001,

L'Assemblée est ouverte à 12 heures sous la présidence de Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien DIOT, employé privé, demeurant professionnellement à Mamer. Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Walferdange à Ellange et modification du deuxième alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Fixation de l'adresse du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

24750

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Walferdange à Ellange et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (deuxième alinéa). La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Ellange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-5691 Ellange, 52 Zone d'Activité du Triangle Vert.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à SIX CENTS EUROS (6 00,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Pache; Muhovic; Diot, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/2009/ 15888. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75.-€

Le Receveur (signé): M-N KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010022362/52.

(100017857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Buffadini P. & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 32.305.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010022989/13.

(100018553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Midgard Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.115.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-second of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company established in Curaçao, Netherlands Antilles, under the denomination "BREEVAST MIDGARD N.V.", incorporated on 25 January 2006 under the laws of the Netherlands Antilles according to a deed drawn up Me Esther Steembaar, candidat notaire a Curaçao and its office address at 1071 DC Amsterdam, The Netherlands, Honthorststraat 19 (registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce under number 17186721).

The meeting is declared open under the chairmanship of Ms Sonia BIDOLI, private employee, with professional address in 22-24, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg.

The Chairman appoints Ms Isabel DIAS, private employee, with professional address in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, to the task of secretary.

The meeting elects Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, to the task of scrutineer.

Madam Chairman then states:

I.- That the presence sheet established and certified by the members of the committee shows that the one hundred thousand (100,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the total corporate capital of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), is duly represented in the present meeting, and that the meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate and decide on the items included in the agenda, as reproduced below, as all the shareholders represented have accepted to convene without previous convening notices.

Said presence sheet, signed by all the shareholders represented, shall remain appended to the present minutes together with the proxies, for the purpose of being simultaneously submitted with it to the formalities of registration.

II.- That the agenda of the present meeting has been set up as follows:

1. Confirmation of the resolutions passed on 20 January 2010 in Luxembourg by the sole shareholder who decided, among others, to transfer the existing registered office of BREEVAST MIDGARD N.V. to Luxembourg, and to delegate to each director or representative all powers for carrying out all the formalities, and to proceed to make all the registrations and publications, in Curaçao as well as in Luxembourg, for the purpose of the transfer of the existing registered office, and for the continuance of the company in the Grand Duchy of Luxembourg;

2. Approval of the balance sheet and of the financial situation for the opening of the Company which has become a Luxembourg company, of all the assets and all the liabilities of the Company, which was of Netherlands Antilles nationality beforehand, all included, without exception, and remaining the property of the Luxembourg company which shall continue to hold all the assets and be responsible for all the liabilities and commitments of the former company of Netherlands Antilles nationality;

3. Acceptance of the resignation of the director of the company, and to grant him full discharge as from the day of taking up his duties until the present day.

4. Adaptation of the name of the Company to MIDGARD HOLDING, change of the form of the company to that of a "société à responsabilité limitée" and total recasting of the articles of incorporation of the Company for the purpose of adapting them to Luxembourg law;

5. Confirmation of the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, and adoption of the Luxembourg nationality of the Company;

6. Appointment of new managers;

7. Confirmation of the establishment of the actual registered office of the Company at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

8. Miscellaneous.

After having approved the report of the Chairman, and after having noted that it was regularly constituted, the meeting has broached the agenda, and after deliberations, has unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting confirms the resolutions passed on 20 January 2010 in Luxembourg by the sole shareholder who decided, among others, to transfer the existing registered office of BREEVAST MIDGARD N.V. to Luxembourg, and to delegate to each director or representative all powers for carrying out all the formalities, and to proceed to make all the registrations and publications, in Curaçao as well as in Luxembourg, for the purpose of the transfer of the existing registered office, and for the continuance of the company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting approves the balance sheet, the financial situation at the time of the opening of the Company which has become a Luxembourg company, indicating all the assets as well as all the headings of the balance sheet of the Company, established on 22 January 2010, and specifies that all the assets and all the liabilities of the Company, beforehand a Netherland Antilles company, all included and without exception, shall remain the property of the Luxembourg Company, which shall continue to hold all the assets and be responsible for all the liabilities and all the commitments of the former company of Netherland Antilles.

Third resolution

The general meeting accepts the resignation of the present director, and by special vote grants him full discharge as from the day of the taking up of his duties until the present date.

Fourth resolution

The general meeting decides to adapt the name of the Company to MIDGARD HOLDING, to change of the form of the company to that of a "société à responsabilité limitée" and to proceed to a total recasting of the articles of incorpo-

ration of the Company for the purpose of adapting them to Luxembourg law, and that they shall forthwith have the following content:

Art. 1^{er}. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th of August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14, the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes. In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MIDGARD HOLDING.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. This appointment may be cancelled by the general meeting of the participants at any time.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The managers of the Company may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

1) The first financial year, after the continuation of the Company in Luxembourg, which started on 22 January 2010, shall end on December 31, 2010.

2) The first general meeting of the shareholders under the legal regime of Luxembourg shall be held in 2011.

Statement

The undersigned notary certifies on basis of the financial statements presented to him that the initial corporate capital of an amount of EUR100,000.00 was fully subscribed and entirely paid in at the time of continuation of the Company in Luxembourg.

Fifth resolution

The general meeting confirms the transfer of the current registered office of the Company to Luxembourg and the change of the Netherlands Antilles nationality to Luxembourg nationality, effective as of that date.

The said opening balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the parties and the executive notary, shall remain appended to the present document for the purpose of a simultaneous registration.

Sixth resolution

The meeting appoints as new Manager for an unlimited duration:

Mr Sibrand van Roijen, born in Leiderdorp, The Netherlands, on 2 May 1969, with professional address at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Seventh resolution

The general meeting confirms the establishment of the present registered office of the Company at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

There being no other items on the agenda, and no-one asking for a permission to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

IN WITNESS WHEREOF, drawn up and executed in Luxembourg, on the date appearing at the beginning of the present document.

And after the document was read and construed to the appearing parties, these have signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie à Curaçao, Antilles Néerlandaises sous la dénomination de "BREEVAST MIDGARD N.V.", constituée sous la loi des Antilles Néerlandaises en date du 25 janvier 2006 suivant acte reçu par Me Esther Steembaar, candidat notaire à Curaçao et ayant son adresse au 1071

DC Amsterdam, Pays-Bas, Honthorststraat 19 (enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 17186721).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sonia BIDOLI, employée privée, domiciliée professionnellement au 22-24, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutatrice Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises à Luxembourg par le seul actionnaire le 20 janvier 2010 qui a décidé entre autre de transférer le siège effectif de BREEVAST MIDGARD N.V. à Luxembourg, et de déléguer à tout administrateur ou agent tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et procéder à toutes les inscriptions et publications tant à Curaçao, qu'au Luxembourg en vue du transfert du siège effectif et de la continuation de la société eu Grand-Duché de Luxembourg;

2. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité néerlandaise, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité des Antillesnéerlandaises;

3. Acceptation de la démission de l'administrateur de la société et lui accorder pleine et entière décharge du jour de l'entrée en fonctions jusqu'à cette date.

4. Adaptation de la dénomination de la société en MIDGARD HOLDING S.A., changement de la forme de la société en celle d'une "société à responsabilité limitée" et refonte totale des statuts de la société de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise;

5. Confirmation du transfert du siège social de la société à Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise de la société;

6. Nomination de nouveaux administrateurs;

7. Confirmation de l'établissement du siège social de la société au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire confirme les résolutions prises à Luxembourg par le seul actionnaire le 20 janvier 2010 qui a décidé entre autre de transférer le siège effectif de BREEVAST MIDGARD N.V. à Luxembourg, et de déléguer à tout administrateur ou agent tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et procéder à toutes les inscriptions et publications tant à Maastricht qu'au Luxembourg en vue du transfert du siège effectif et de la continuation de la société eu Grand-Duché de Luxembourg;

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société établi à la date du 22 janvier 2010 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité néerlandaise, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité néerlandaise.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur actuel et, par vote spécial, lui donne pleine et entière décharge du jour de l'entrée en fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide l'adaptation de la dénomination de la société en MIDGARD HOLDING S.A., le changement de la forme de la société en celle d'une "société à responsabilité limitée" et la refonte totale des statuts de la société de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination MIDGARD HOLDING.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'Intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérants.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Ils sont toujours révocables par l'assemblée des associés.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 13. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt) à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits Inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. Les gérants de la société peuvent décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social, après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 22 janvier 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale des actionnaires sous régime légal luxembourgeois aura lieu en 2011.

Déclaration

Le notaire soussigné certifie sur la base de l'état financier lui présenté que le capital social initial de EUR 100.000,- a été entièrement souscrit et totalement libéré lors de la continuation de la Société au Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale confirme le transfert du siège social de la société à Luxembourg et le changement de la nationalité des Antilles néerlandaises en société de nationalité luxembourgeoise, avec effet à cette date.

Ledit bilan d'ouverture, après signature "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Sixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Sibrand van Roijen, né à Leiderdorp, Pays-Bas, le 2 mai 1969, avec adresse professionnelle au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée générale confirme l'établissement du siège effectif de la société au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bidoli, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010. LAC/2010/4313. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010023347/330.

(100019164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Ltad SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.986.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010023205/9.

(100018404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Panford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010022994/13.

(100018536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Panford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010022995/13.

(100018524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

MOSAIC LINE Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 65.654.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010023069/10.

(100018794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Hoparlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 69.800.

L'an deux mille neuf le trente-et-un décembre, à 10.00 heures.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HOPARLUX S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.800, constituée

suivant acte reçu le 19 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 558 du 20 juillet 1999; dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien Dodo, Sous-directeur, demeurant professionnellement à L- 2535 Luxembourg, 20 boulevard Emmanuel Servais.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Sicchia, Fondé de pouvoir principal, demeurant professionnellement à L- 2535 Luxembourg, 20 boulevard Emmanuel Servais.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 600 (six cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital à raison de 87.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 60.000,- EUR à 147.000,- EUR par l'émission de 870 (huit cent soixante dix actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscrire en son nom et pour son compte à 870 (huit cent soixante dix) actions de la société assorties d'une prime d'émission de EUR 30.171.240 (trente million cent soixante et onze mille deux cent quarante euros)

3.- Libérer les actions par l'apport en nature de 63.038 (soixante trois mille trente huit) actions représentant 54,17% du capital de la société Repetto International SA, Société anonyme de droit français ayant son siège social, 22 rue de la paix F-75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris 404 079 816 représentant 54,17 % du capital social de cette société.

4.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 87.000,-(quatre vingt sept mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 60.000,- (soixante mille Euros) à EUR 147.000,- (cent quarante sept mille Euros), par l'émission de 870 (huit cent soixante dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune,

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 870 (huit cent soixante-dix) actions nouvelles l'actionnaire unique Monsieur Jean-Marc Gaucher-Holmann.

Intervention - Souscription - Libération

Aux présentes est intervenu l'actionnaire unique prénommé, représenté par Monsieur Sébastien Dodo, Sous-directeur, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 14 décembre 2009, lequel a déclaré libérer les 870 nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 30.171.240,-, par l'apport en nature de 63.038 (soixante-trois mille trente huit) actions de la société anonyme de droit français REPETTO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à F-75002 Paris, 22, rue de la Paix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris 404 079 816 d'une valeur nominale de EUR 15,25 chacune, représentant 54,17 % de l'intégralité de son capital social actuel.

Le dit apport étant évalué à EUR 30.258.240,- (trente millions deux cent cinquante huit mille deux cent quarante Euros), dont EUR 87.000,- (quatre vingt sept mille Euros) sont affectés au capital social, et le solde, soit EUR 30.171.240,- (trente million cent soixante et onze mille deux cent quarante Euros) est affecté au compte prime d'émission de la société.

Il résulte d'un rapport de non-gage émis par rapporteur, et annexé aux présentes que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir France et Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 31 décembre 2009 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Audit & Compliance, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de HOPARLUX S.A. à émettre en contrepartie, augmenté, de la prime d'émission."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille Euros.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 147.000,- (cent quarante sept mille Euros) représenté par 1.470 (mille quatre cent soixante dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100, (cent Euros) chacune, entièrement libérées. "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. DODO, F. GIBERT, F. SICCHIA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/749. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010022365/92.

(100017782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

North Investment Protected Note Issuer, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.925.

L'an deux mil dix, le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NORTH INVESTMENT PROTECTED NOTE ISSUER" en abrégé NIP, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1065 du 1^{er} juin 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 114.925

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange

Le président nomme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société NORTH INVESTMENT PROTECTED NOTE ISSUER en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs

3.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société NORTH INVESTMENT PROTECTED NOTE ISSUER en liquidation avec effet rétroactif au 2 octobre 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société à responsabilité limitée CH International (Luxembourg) ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal (RCS Luxembourg N°B.111.687) aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.10 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. WEILER, B. ZIMMER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4331. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010022372/52.

(100018163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Meneghino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.069.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Vittorio COLAPIETRO, restaurateur, demeurant à L-5855 Hespérange, 10 rue Jos Sünnen.
2. Monsieur Vito VALENTINI, restaurateur, demeurant à L-1925 Luxembourg, 5 rue Fanny Leclerc.
3. Monsieur Domenico COLUCCI, cuisinier, demeurant à L-5855 Hespérange, 10 rue Jos Sünnen.
4. Monsieur Pasquale MAURANTONIO, délégué commercial, demeurant à L-3392 Roedgen, 29 rue de Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "MENEGHINO S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Vittorio COLAPIETRO, préqualifié,	25 parts
2.- Monsieur Vito VALENTINI, préqualifié,	25 parts
3.- Monsieur Domenico COLUCCI, préqualifié,	25 parts
4.- Monsieur Pasquale MAURANTONIO, préqualifié,	25 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil. Toute cession de parts se fera à la moyenne de la valeur bilantaire des trois dernières années. Toute cession faite en violation de cette procédure est nulle.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Vittorio COLAPIETRO, prédit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Vito VALENTINI, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-2540 Luxembourg, 13 rue Edward Steichen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Colapietro; Colucci Maurantonio, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2010. Relation: EAC/ 2010/1210. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010022390/86.

(100017734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

I.M.D. Holding, International Management and Development Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 87.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010023012/11.

(100018923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

ELFIN S.r.l. - S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 151.076.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "REGGANE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149994,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

A) Qu'elle est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la société à responsabilité limitée de droit Italie "ELFIN S.r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à I-10123 Turin, Corso Cairoli 10 (Italie), numéro fiscale et d'inscription au "Registro delle Imprese - Ufficio di Torino" 06394240011, REA numéro 783378, constituée en date du 2 octobre 1992 suivant acte reçu par Maître Mario TRAVOSTINO, notaire de résidence à Turin.

B) Que les documents suivants, signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui:

- un extrait récent daté du 21 décembre 2009 du Registre des Sociétés de Turin (Italie), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation (annexe 1);

- une copie de la décision de l'Associée Unique tenue par-devant le notaire Matilde PALEA, de résidence à Turin (Italie), en date du 10 décembre 2009, conformément à la loi italienne, décidant du transfert de la Société à Luxembourg (annexe 2);

- une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier au 30 juin 2009, reprenant la situation patrimoniale, (annexe 3).

C) Que l'Associée Unique a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique confirme et ratifie ses résolutions prises à Turin (Italie) le 10 décembre 2009 par-devant le notaire Matilde PALEA, préqualifié, décidant, entre autres, de transférer la Société, sans dissolution ni liquidation, de I-10123 Turin, Corso Cairoli 10 (Italie) à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont (Grand-Duché de Luxembourg), et de conférer pouvoir irrévocable à la gérance de la Société pour procéder à toutes les formalités légales et fiscales et procéder à toutes

les inscriptions et publications au Grand-Duché de Luxembourg en vue du transfert du siège et de l'établissement de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte des prédicts comptes annuels ainsi que de la situation patrimoniale, que la valeur nette des avoirs de la Société est au moins égale au capital social, de sorte qu'il n'y pas lieu de procéder à une augmentation du capital.

Deuxième résolution

L'Associée Unique constate que ce transfert du siège d'activité effectif de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ne constitue pas la création d'une nouvelle société.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'adopter pour la Société l'objet social suivant:

"La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide:

- d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
- d'adopter pour la Société la dénomination sociale de "ELFIN S.r.l. -S.à r.l.";
- de remplacer les 16.500 "parts sociales S.r.l." actuelles par 16.500,- "parts sociales S.à r.l." d'une valeur nominale de 1.000,- EUR;
- d'adopter pour la Société une durée illimitée;
- d'adopter une année sociale commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année; et
- de modifier les statuts de la Société, dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "ELFIN S.r.l. - S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à seize millions cinq cent mille euros (16.500.000,- EUR), représenté par seize mille cinq cents (16.500) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Cinquième résolution

L'assemblée approuve la situation patrimoniale de la Société, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la Société établi à la date du 30 juin 2009 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société.

Ledit bilan, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Maurizio ELIA de sa fonction de gérant et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;

- de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Angelo DE BERNARDI, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à la fonction de gérant de la Société; et

- de fixer le pouvoir de signature du gérant comme suit:

"La Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ cinq mille six cents euros.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2010. Relation GRE/2010/129. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010022402/167.

(100017917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Europro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023071/10.

(100018901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

I.M.D. Holding, International Management and Development Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 87.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010023013/11.

(100018920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

SONAREAL Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 95.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010023021/11.

(100018925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

CSNN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 55A, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 151.067.

STATUTS

L'an deux mille dix, le premier février.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1- Monsieur Carlo Grégoire Nicolas dit Carlo SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 16 octobre 1970, époux de Madame Natalia NEVEDNICII, demeurant à L-1320 Luxembourg, 55, rue de Cessange, agissant en son nom personnel.

2.- Madame Natalia NEVEDNICII, professeur, née à Chisinau (République de Moldova) le 3 mai 1977, épouse de Monsieur Carlo Grégoire Nicolas dit Carlo SCHEUER, demeurant à L-1320 Luxembourg, 55, rue de Cessange, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

"CSNN S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'acquisition, la vente et la mise en valeur d'immeubles.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille dix.

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Carlo Grégoire Nicolas dit Carlo SCHEUER, le comparant sub 1)	50 parts
2 - Madame Natalia NEVEDNICII, la comparante sub 2)	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1320 Luxembourg, 55a, rue de Cessange.

Est nommée gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Carlo Grégoire Nicolas dit Carlo SCHEUER, préqualifié.

Est nommé gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Natalia NEVEDNICII, préqualifiée. La société est valablement engagée soit:

- 1) par la signature unique du gérant technique;
- 2) par les signatures conjointes des gérants technique et administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Scheuer, N.Nevednicii, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2010. Relation: EAC/2010/1334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010022392/136.

(100017679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Kara Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010023210/9.

(100019026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.